

Les CE et le tourisme social

Le rôle des CE

Alors que les comités d'entreprise ont 70 ans (les CE ont été créés par ordonnance du 22 février 1945), le Salon CE de Paris organisait le 3 février dernier un débat « **Comités d'entreprise et Tourisme social et solidaire: partenaires du droit aux vacances** » en présence de Michèle Demessine Présidente de l'Unat.

Comment réussir le renouveau de la politique sociale du départ en vacances pour tous malgré un contexte économique et social difficile? Une réussite dont les comités d'entreprise demeurent plus que jamais la clé de voûte.

Dans cette période redoutable pour le dialogue social, où certains rappellent la volonté affichée des durs du Medef de réformer les seuils sociaux censés entraver le marché du travail, ce débat a mis en exergue les difficultés rencontrées: 1 Français sur 2 ne part pas en vacances! La diminution du taux de départ est spectaculaire depuis le début des années 2000 (-10%) et, sans surprise, les aides des CE sont primordiales pour 15 % des partants... qui ne partirait pas sans ces aides.

Éléments du débat

- Comment distinguer les valeurs du tourisme social par rapport au tourisme marchand?
- Ne faut-il pas rendre plus lisibles ces valeurs et les afficher?
- N'y a-t-il pas une surenchère dans la course au haut de gamme?
- Assure-t-on encore une véritable mixité sociale?
- Ne doit-on pas réinventer une poli-

tique sociale de ce tourisme dans les pratiques tarifaires?

- Comment faire revivre le débat entre les élus de CE et les opérateurs de Tourisme social?

Le rôle des opérateurs

À Destination Partage nous avons la conviction que le droit aux vacances pour tous, passe par la mobilisation de tous les acteurs. Si le rôle des comités D'entreprise demeure essentiel, on ne peut ignorer qu'à côté des « gros CE » correctement dotés, une multitude d'autres doivent mener une politique vacances, avec peu voire sans moyens financiers. L'un des enjeux de la clarification de l'offre est de les y aider. C'est pourquoi nous avons systématiquement à cœur de valoriser les offres tarifaires contribuant à réduire la fracture touristique.

Que celles-ci proviennent des acteurs historiques du tourisme social ou d'autres opérateurs.

Comme toute entreprise qui intervient dans le champ concurrentiel, le tourisme social se doit d'utiliser les outils des communicants en matière de politique commerciale: promotions, premières ou dernières minutes, bons plans et autres prix malins... Il faut rentabiliser pour payer les mises aux normes, les rénovations ou encore... les emplois annualisés. Mais de ce fait, certains élus avouent leur scepticisme, ne trouvant plus l'affichage de leurs valeurs et regrettant une certaine illisibilité de l'offre et de la qualité des prestations.

Il est urgent que les décideurs politiques du tourisme social et l'Unat,

cherchent avec les élus de CE et leurs représentants (organisations syndicales et associations), à redéfinir les moyens de faire vivre le droit aux vacances, par exemple dans les entreprises du secteur des services, face au développement des précarités.

C'est dans ce sens que Destination Partage a interpellé la nouvelle présidente de l'Unat (Mme Demessine, ancienne ministre, est à l'origine du volet vacances de la loi de 1998 contre les exclusions) qui partage la nécessité d'une remise à plat des relations entre les CE et le tourisme social.

Nos ateliers de réflexions et de débat depuis plus de trois ans nous ont conduits à identifier cette demande de clarification et de décryptage de l'offre de nos partenaires. Ce qui a permis de permettre la conclusion de nouveaux contrats.

Les politiques tarifaires

Dans le secteur du tourisme social les politiques tarifaires doivent prendre en compte certaines caractéristiques:

Le tout compris et la mixité sociale

Les services aux familles au niveau de l'animation

Certains opérateurs maintiennent la pratique du quotient familial qui permet aux familles à petits revenus de bénéficier de prestations identiques avec un tarif modulé.

D'autres ont fait le choix de « contenir » leurs tarifs, réservant les réductions à des porteurs de bons Caf, ou en proposant de valider des séjours (bas salaires, Dispos minutes sociales...) aux partenaires Comités d'entreprise.

Dans tous les cas il faut assurer la viabilité de l'entreprise et des emplois et « jongler » avec des tarifs différenciés.

Les associations de consommateurs confirment que, globalement, le tourisme social est au rendez-vous de la qualité et du meilleur rapport qualité prix en haute saison.

Ces efforts de montée en gamme ont un coût. Les élus pressés par la demande doivent chercher à corriger leur jugement, et les opérateurs doivent chercher à construire avec eux une relation de type « gagnant-gagnant ». ■

Après les attentats de janvier

S'il est trop tôt pour mesurer l'impact des attentats de janvier sur les opérateurs du tourisme, en particulier vis-à-vis de la clientèle étrangère, une chose est sûre: ces attentats nous ont tous bouleversés, collectivement, comme en témoigne la magnifique mobilisation du 11 janvier, mais aussi individuellement et parfois intimement. C'est le cas de nos partenaires des chambres d'hôtes "A Livre Ouvert". Cabu, un ami de longue date, en avait dessiné le magnifique logo et avait promis d'y séjourner prochainement...



Tous nos partenaires en un clin d'œil !

Les avantages Destination Partage sont obtenus par nos adhérents sur présentation de leur code.

Quotient Familial: le QF indiqué est calculé en divisant le revenu annuel imposable 2013 par le nombre de parts.

Le Catalogue été 2015 de l'association **VVF** propose 90 destinations.

Avantage Destination partage

En haute saison : **5 %**

Avant le 04/07 et après le 29/08 : **10 %**

Offre première minute été 2015

15 % jusqu'au 29 mars sur les séjours entre le 4 juillet et le 1^{er} août et aussi entre le 22 et le 29 août. Cumulable avec l'offre Destination Partage.



Quotient familial

Réduction de **10 %** (QF < 10 840) et **20 %** (QF < 8 150)



Les **Villages Clubs du Soleil**, avec leurs **les villages clubs du soleil** formules « tout compris », et **Renouveau vacances** regroupent 25 villages depuis leur fusion.



Avantage Destination partage

De **5 à 10 %** suivant les saisons et les destinations pour les Villages Clubs du Soleil. **10 %** pour Renouveau + réduction "Early Booking".



5 % supplémentaires pour les offres groupes.

Quotient familial

Sur un stock dédié, remise de **30 %** (QF < 14 400) et **40 %** (QF < 8 400)

Avec plus de 50 villages vacances en France la fédération **Ternélia** propose en toutes saisons des destinations mer, montagne et campagne en pension complète, demi-pension ou location



Avantage Destination partage

10 % sur tous les villages



Quotient familial

Une partie des villages pratique le QF. De plus une « offre spéciale bas salaires » concerne un stock de séjours à tarif unique au Télémark et aux Carroz d'Arraches.

L'association **AEC** propose 7 destinations, avec des séjours à thèmes et des tarifs enfants très attractifs.



Avantage Destination Partage

10 % sur Grasse, Saint Cyr sur mer, Samoëns, St Jean de Sixt.



+ une offre privilégiée

Le Domaine des Glénan, une résidence locative 4 étoiles au cœur de la Bretagne Sud et à deux pas de la plage: **25 %** de réduction pour toute inscription avant le 15 avril.

Chambres d'hôtes 3 épis « écolos-littéraires » **A Livre Ouvert** vous accueille à Caudebec en caux au cœur des boucles de la Seine. Découvrez sa cuisine végétarienne et bio : petits-déjeuners variés, table d'hôtes sur réservation.



Avantage Destination partage

Toute l'année réduction sur le prix public:

10 % (séjour de 2 nuits)

15 % (séjour de 3 nuits ou plus)

Grand Bleu gère 13 résidences locatives et commercialise plus de 35 résidences partenaires. À la mer, la campagne et la montagne.



Son label « Tourisme responsable » incite à maîtriser les consommations d'énergie.



Avantage Destination partage

Sur le patrimoine Grand Bleu, réduction de **10 %** à **15 %** selon les périodes.

L'association **ATC** est agréée IATA pour l'émission de billets d'avion à tarifs préférentiels. Par ailleurs les GIR (Groupes d'individuels regroupés) permettent aux CE de bénéficier plus facilement de prix groupes.



Avantage Destination partage

10 % dans les résidences de vacances Chamonix, St Raphaël en location

7 % en pension à Chamonix

5 % en pension à la Grande Motte



Vacances Bleues propose aux CE plus de 140 destinations en France et à l'étranger



Avantage Destination partage

Réductions toute l'année et cumulables avec les promotions

15 % au Plein Sud (83) et aux Jardins d'Arvor (29)

12 % à Château Laval (04), aux Serres du Villard (05) et à Najac (12)

10 % sur l'ensemble des sites Vacances Bleues

5 % dans les sites partenaires



Le projet 'Vac ensemble'

En 2013 le rapport « **lutter contre la fracture touristique** » avait mis en évidence une partie de la population (environ 10 millions) qui ne part pas habituellement en vacances et n'a pas d'aide spécifique. Cette population dispose d'un petit budget mais n'a pas de culture des vacances. Elle a besoin de conseils et d'une offre accessible et sécurisante.

À l'issue des **assises du Tourisme**, en 2014, la **Proposition 27** le Conseil d'administration de l'ANCV a validé la proposition 27 pour la mise en place d'un portail internet afin « *d'aider les ménages modestes à préparer leur premier départ en vacances. Leur sera proposée une sélection d'offres abordables, à des tarifs préférentiels* »

Bénéficiaires : Les familles dont le QF est compris entre 1000 et 1200 euros

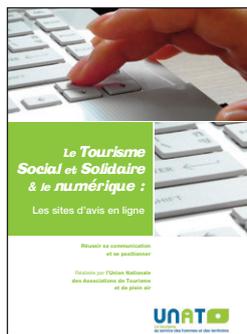
Le site internet collectera l'offre abordable des opérateurs du tourisme associatif et lucratif volontaires pour expérimenter un nouveau dispositif (ouverture du site prévue mi-2015)

Quel opérateur touristique ?

Sur ce thème l'atelier du 12 décembre a réuni une quinzaine de personnes, non loin du Trocadéro à Paris. Les échanges se sont prolongés toute la journée. Villages clubs du soleil (VCS) a commenté la fusion VCS-Renouveau Vacances qui porte à 25 le nombre de Villages clubs dans le groupe. De son côté ATC Routes du Monde a présenté son offre Vol Sec toutes destinations et toutes compagnies aériennes, et ses offres très attractives sur les résidences de Saint Raphaël l'été et de Chamonix.

La présence de notre avocate a également permis de faire le point sur le dossier Invac services / FMS UNAT (voir-détail ci-contre) et sur la question de l'immatriculation : la responsabilité des élus au sens du code du tourisme et de la jurisprudence quels que soient les prestataires et le degré d'intervention du CE dans le séjour proposé.

Un guide à télécharger



Édité par l'Unat, ce guide propose aux opérateurs de s'adapter au mieux aux évolutions numériques et, en particulier à apprivoiser les sites d'avis en ligne..

Des conseils pratiques pour réussir sa communication et répondre aux nouvelles attentes.

Un impératif : « **Rester simple** ». 69 % des Français planifient leurs vacances sur internet. Ils souhaitent une information simple, rapide et transparente. Et les nouvelles technologies continueront à révolutionner le secteur avec les objets connectés et la messagerie instantanée..

Le guide est téléchargeable sur le site de l'unat : www.unat.asso.fr/files/ETUDE%20SITE%20AVIS%202015_num.pdf

Assurance Annulation de Voyages

Notre partenaire « Assurance Conseil » nous informe :

A la suite de l'appel d'offre que nous avons réalisé auprès de plusieurs organismes d'assurance, c'est Europ Assistance qui a retenu notre adhésion. Nous sommes donc désormais en mesure de proposer deux solutions aux adhérents de Destination Partage :

Une formule « Annulation toutes causes »

Une formule « Classique » qui comporte tout de même des garanties supérieures à celles que nous avons négociées précédemment avec la MACIF. Tout est bien qui finit bien...

Nous vous rappelons également qu'Assurance Conseil met à notre disposition des formules « Assistance-Rapatriement » qui restent largement avantageuses et complètes.

Invac services / FMS UNAT

Lors de l'atelier-rencontre du 12 décembre, notre avocate, Malika Lahnaït, a exposé son sentiment sur cette liquidation et le sort des créances des Comités d'entreprise. Le mandataire judiciaire, après avoir vérifié les créances et proposé leur admission au passif au juge commissaire, sera très vraisemblablement amené à proposer à terme plus ou moins proche une clôture pour insuffisance d'actifs, sur des créances non privilégiées (donc chirographaires). Néanmoins si ce passage déclaratif était incontournable, elle s'est étonnée du silence du garant financier (le Fonds Mutuel de Solidarité de L'Unat), plusieurs mois après le jugement. Comme le stipule la loi de 2009, sur l'immatriculation, et si la créance est certaine liquide et exigible, c'est le garant financier, donc le FMS qui rembourse les créances.

Plusieurs CE adhérents sur les conseils de notre avocate, ont adressé une mise en demeure, à titre conservatoire. Dans la foulée certains, mais pas tous, ont été réglés par l'Unat. (A suivre donc...) À noter qu'un Comité d'entreprise adhérent, par ailleurs client important d'Invac services est convoqué au tribunal de commerce le 26 février pour justifier sa créance. Nous avons travaillé en commun pour reconstituer l'historique des flux et valider toutes les pièces de leur dossier. Notre avocate les accompagnera à l'audience.

Procédure BPO / APST

Lors d'une audience de procédure notre avocate a déposé des conclusions en réponse à celles déposées en septembre par la partie adverse. Une prochaine audience a été fixée au 23 mars 2015. Dans ce dossier nous accompagnons notre adhérent (le CE Banque Populaire de l'Ouest) aux fins de récupérer l'acompte de plusieurs dizaines de milliers d'euros conservé indûment par le garant financier d'un voyageur en faillite.